

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0242/PR/MEFPCP affectant au Ministère de l'Éducation Nationale, une parcelle de terrain sise à Balbala.

n° 2000-0242/PR/MEFPCP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication
26 mars 2000

Numéro JO
n° 6 du 30/03/2000

Date du numéro
30 mars 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU La loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant fixation et organisation du domaine privé de l'Etat

Sur le rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministre entendu dans sa séance du 21 mars 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Éducation Nationale une parcelle de terrain d'une superficie de 11 000 mètres carrés sise à Balbala, Cheik Moussa

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'édification d'un établissement scolaire.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Sous Directeur des Domaines fera remise de cette parcelle au Ministre de l'Éducation Nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH